

Le Couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC

Collection **Défense, Stratégie & Relations Internationales**
(**D.S.R.I**)
(Dirigée par **Manga-Akoa François**)

Depuis la chute du Mur de Berlin le 09 novembre 1989 qui a entraîné celle du Bloc socialiste est-européen dirigé et dominé par l'Union soviétique, puis celle de l'URSS le 08 décembre 1991, signant ainsi la fin de l'affrontement entre les pays du pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN, la guerre a pris plusieurs formes inédites jusqu'alors. Le terrorisme international, les guerres asymétriques, la guerre économique se sont exacerbés grâce au développement exponentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, la privatisation de l'usage de la force, jusqu'alors réservé à l'Etat, a rendu possible l'externalisation de plusieurs services de l'Etat. En effet, plus que jamais, se vérifie l'adage de Héraclite qui affirme que la guerre est la mère de toute chose. Tel un veilleur qui attend l'aurore, la collection **D.S.R.I** scrute l'horizon de ce nouveau siècle, décrypte et prospecte l'actualité internationale en ses aspects politiques, diplomatiques, stratégiques et militaires.

Dernières parutions

Albert LOROFI, *La vie quotidienne des officiers de l'infanterie de marine pendant la conquête de la colonie du Soudan français (1890-1900)*, 2008.

David NJILIE, *Le Protocole dans la République*, 2008.

Etanislav NGODI, *Pétrole et géopolitique en Afrique centrale*, 2008.

Issaka K. SQUARE, *Guerres civiles et coups d'état en Afrique de l'ouest*, 2007.

Jean de PIERREFEU, *Grand Quartier Général*, 2006.

Côme Damien Georges Awoumou

Le Couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC

Avant-propos d'Edgard Obame-Ndemezock

*Préfaces du Pr. Marc-Louis Ropivia
et du Pr. Joseph Vincent Ntuda Ebode*

L'Harmattan

© L'HARMATTAN, 2008
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-05526-1
EAN : 9782296055261

PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP :	Afrique-Caraïbes-Pacifique
AEF :	Afrique Equatoriale Française
AFD :	Agence Française de Développement
AFP :	Agence France Presse
AFRISTAT :	Institut Africain de Statistiques
ALENA :	Accord de Libre Echange Nord Américain
AMBACAM :	Ambassade du Cameroun
ANIF:	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANZ CERTA :	Australia New-Zeland Closer Economic Relations Trade Agreement
AOF :	Afrique Occidentale Française
APD :	Aide Publique au Développement
APEC :	Forum de Coopération Economique Asie-Pacifique
APECCAM :	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit au Cameroun
ASEAN :	Association des Nations du Sud-Est Asiatique
BAD :	Banque Africaine de Développement
BAO :	Banque de l'Afrique Occidentale
BCE :	Banque Centrale Européenne
BCEAEC :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDEAC :	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI :	Banque Gabonaise et Française Internationale
BICEC :	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BICIG :	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
BVMAC :	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
CAMAIR :	Cameroon Airlines
CAMINSUR :	Cameroon Insurance Company
CBC :	Commercial Bank of Cameroon
CCA :	Caisse Autonome d'Amortissement - Cameroun

CCFL :	Caisse Centrale de la France Libre
CCFOM :	Caisse Centrale de la France d'Outre-mer
C2D :	Contrat de Désendettement Développement
CEA :	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEAO :	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEBEVIRHA :	Communauté Economique, du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDOC :	Centre de Documentation - Gabon
CEE :	Communauté Economique Européenne
CEEAC :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPGL :	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CFC :	Crédit Foncier du Cameroun
CIAM :	Centre d'Introduction et d'Adaptation de Matériel végétal, vivrier, fruitier et maraîcher (Gabon)
CIMA :	Conférence Interafricaine du Marché des Assurances
CIPRES :	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CNPS :	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (Cameroun)
COBAC :	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMESSA :	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CORAFIE :	Commission de Réflexion pour l'Amélioration du Fonctionnement de l'Institut d'Emission
COSUMAF :	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CPA :	Compagnie Professionnelle d'Assurances (Cameroun)
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (Cameroun)
CTPD :	Coopération Technique entre Pays en Développement
DCP :	Document Cadre de Partenariat
DSX :	Douala Stock Exchange
ENA :	Ecole Nationale d'Administration (Gabon)
ENAAS :	Ecole Nationale des Assistants Sociaux (Cameroun)
ENAM :	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (Cameroun)

ENEF :	Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon)
ENS :	Ecole Normale Supérieure (Cameroun)
ENSIAAC :	Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-alimentaires (Cameroun)
ESIJY :	Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé
ESSTI :	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information (Cameroun)
ESSTIC :	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (Cameroun)
FAC :	Fonds d'Aide à la Coopération
FC-105 :	Football Canon - 105
FED :	Fonds Européen de Développement
FLC :	Front de Libération du Cameroun
FMI :	Fonds Monétaire International
FMSS :	Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé (Gabon)
FODEC :	Fonds de Développement de la Communauté
FOMUC :	Force Multinationale de la CEMAC en Centrafrique
GABAC :	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GATT :	Accord Général sur les Tarifs douaniers et le commerce
GICAM :	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
IAI :	Institut Africain d'Informatique
IDE :	Investissements Directs Etrangers
INJS :	Institut National de la Jeunesse et des Sports (Cameroun)
IRIC :	Institut des Relations Internationales du Cameroun
IRMT :	Institut Régional sur les Maladies Tropicales
ISSEA :	Institut Supérieur des Statistiques et d'Economie Appliquée
ISTA :	Institut Sous-régional d'Analyse Multisectorielle et de Technologie Appliquée
MAECF :	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie (Gabon)
MERCOSUR :	Marché Commun du Cône Sud
MINDIC :	Ministère du Développement Industriel et Commercial (Cameroun)
MINFI :	Ministère des Finances (Cameroun)
MINEFI :	Ministère de l'Economie et des Finances

MINEPAT :	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Cameroun)
MINPLAPDAT :	Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire (Cameroun)
MINREX :	Ministère des Relations Extérieures (Cameroun)
MLPC :	Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain
MORENA :	Mouvement de Redressement National (Gabon)
NOEI :	Nouvel Ordre Economique International
OAMCE :	Organisation Africaine et Malgache de Coopération Economique
OCAM :	Organisation Commune Africaine et Malgache
OCEAC :	Organisation de la Coordination pour la Lutte contre les Endémies en Afrique Centrale
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONU :	Organisation des Nations Unies
OUA :	Organisation de l'Unité Africaine
PAL :	Plan d'Action de Lagos
PDG :	Parti Démocratique Gabonais
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE :	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
PRI :	Pays à Revenus Intermédiaires
PSI :	Société de Prestation de Services d'Investissements
PVD :	Pays en voie de Développement
RCA :	République Centrafricaine
RDC :	République Démocratique du Congo
RDPC :	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RNB :	Rassemblement National des Bûcherons (Gabon)
RPG :	Rassemblement Pour le Gabon
SAAR :	Société Africaine d'Assurance et de Réassurance (Cameroun)
SADC :	South African Development Community
SADSE :	Société Anonyme Douala Stock Exchange
SAFACAM:	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SBCL :	Société de Bourse du Crédit Lyonnais (France)
SDF :	Social Democratic Front (Cameroun)

SDN :	Société des Nations
SEBC :	Système Européen des Banques Centrales
SEEFI :	Société d'Etudes Economiques et Financières (Cameroun)
SEMC :	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SER :	Société Equatoriale de Raffinerie
SME :	Système Monétaire Européen
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures (Cameroun)
SNI :	Société Nationale des Investissements (Cameroun)
SOAGA :	Société Ouest Africaine de Gestion des Actifs
SOCAPALM :	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCAR :	Société Camerounaise d'Assurance et de Réassurance
SOSUHO :	Société Sucrière du Haut-Ogoué (Gabon)
TCI :	Taxe Communautaire d'Intégration
TEC :	Tarif Extérieur Commun
UAM :	Union Africaine et Malgache
UDE :	Union Douanière Equatoriale
UDEAC :	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
UDEAO :	Union Douanière et Economique de l'Afrique de l'Ouest
UE :	Union Européenne
UEAC :	Union Economique des Etats de l'Afrique Centrale
UMAC :	Union Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
UMOA :	Union Monétaire Ouest Africaine
UNC :	Union Nationale Camerounaise
UNIPACE :	Union des Patronats d'Afrique Centrale
UOB :	Université Omar Bongo de Libreville
UPC :	Union des Populations du Cameroun
URAC :	Union des Républiques d'Afrique Centrale
USD :	Union Sportive de Douala
ZEP :	Zone d'Echanges Préférentiels

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage du Dr Côme Damien Georges AWOUMOU va sûrement aider à la compréhension de l'évolution du processus d'intégration en Afrique centrale à travers l'analyse du couple Cameroun-Gabon. Il y est essentiellement question de l'examen du rôle et de l'influence de ces deux Etats dans les différentes étapes de la construction d'une intégration sous-régionale. S'appuyant sur une connaissance approfondie des objectifs officiels, des situations socio-économiques et politiques de ces deux pays, l'ouvrage met en valeur l'apparition et la prépondérance de ce couple dans le traité instituant l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Monsieur AWOUMOU propose ensuite une analyse des « avatars » de cette intégration, conséquence des antagonismes survenus progressivement au sein de ce couple et dont le prolongement est caractérisé par un déclin relatif de son leadership, notamment au moment de la création puis de l'éclosion de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et par l'affirmation de nouveaux pays au cœur de cet ensemble.

Depuis le traité de Brazzaville du 08 décembre 1964 instituant l'UDEAC, la relation entre le Cameroun et le Gabon a toujours été au cœur des balbutiements et avancées de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale. Cet ouvrage nous montre qu'à travers une dynamique d'échanges, soutenue par une proximité d'intérêts, ces deux Etats ont contribué à faire naître une dynamique d'intégration sous-régionale visant à favoriser, à terme, la constitution d'une véritable communauté économique.

Pour s'acquitter de cette tâche, le couple Cameroun-Gabon, conscient de son « interdépendance naturelle et réelle », va œuvrer à la construction d'une intégration sous-régionale dont il sera le pilier, fort de ses atouts économiques, de son potentiel agricole, de ses richesses naturelles et de la fiabilité de ses réseaux de communication.

Mais ce couple se délitera avec l'apparition de divergences dans leurs conceptions respectives de l'intégration. Ainsi, alors que le Cameroun paraît privilégier une intégration totale véritable dont il pense qu'elle lui est plus favorable, le Gabon entend, prioritairement, œuvrer à une coopération intergouvernementale exclusive de toute supranationalité où les initiatives nationales doivent primer sur l'intérêt communautaire. Par surcroît, sans toutefois passer du duo au duel, la lutte pour le leadership entre ces deux

pays sera exacerbée par la complexification des rapports entre leurs principaux dirigeants au point d'en accentuer les divergences.

En définitive, Côte Damien Georges AWOUMOU démontre l'ambivalence de la nature dialectique du couple Cameroun-Gabon. D'un côté, avec conviction et une capacité à entraîner tous les autres Etats, nous observons une commune volonté des deux pays à relever le défi consistant à conférer un visage concret à l'intégration sous-régionale en Afrique centrale. De l'autre, une méfiance réciproque en raison de la recherche d'hégémonie de chacun des deux partenaires. Cette manifestation de sentiments contradictoires est, peu ou prou, à l'origine des retards de cette intégration lorsqu'on la compare à celle de l'Afrique de l'ouest ou de l'Afrique australe ; elle a, au fil du temps, immanquablement obéré le dynamisme affiché lors des prémisses de sa construction.

Au delà des changements au niveau international et de l'évolution structurelle inévitable de l'UDEAC et de la CEMAC qui ont permis, non pas de rééquilibrer les forces au sein de ces organisations mais de diminuer l'influence du couple Cameroun-Gabon, l'auteur soutient sa problématique en rappelant le rôle moteur, joué de tout temps dans l'édification de projets d'intégration communautaire par les relations bilatérales étroites entre les deux pays.

Mutatis mutandis, au moment où les décideurs – de la sphère publique et privée – comme les acteurs de la société civile s'efforcent de relever le défi à la fois de la transformation du monde en un village planétaire et de la globalisation économique, le livre du Dr AWOUMOU nous montre que le développement de l'Afrique s'avère étroitement dépendant du dépassement des particularismes et égoïsmes nationaux. Et, pour permettre à l'Afrique centrale de jouer un rôle majeur face à des ensembles régionaux qui affirment chaque jour davantage leur puissance, la construction de son intégration doit s'appuyer sur la revitalisation du couple Cameroun-Gabon qui en constitue le socle, en considération de l'importance de la relation qui unit ces deux Etats ainsi que leurs peuples respectifs. Ce socle s'étirole lorsque les relations entre les deux pays sont en disharmonie ; il se développe à l'inverse lorsqu'ils agissent de concert, avec imagination et détermination.

Moanda (Gabon), 14 juin 2007

Edgard OBAME-NDEMEZOCK

PREFACES

Je me réjouis profondément de l'heureuse opportunité qui m'est offerte par le talentueux Docteur C. D. Georges AWOUMOU, spécialiste de relations internationales, de l'intégration régionale et connaisseur indéniable de la diplomatie camerouno-gabonaise, pour apprécier son remarquable ouvrage centré sur la mise en perspective de la relation entre le Cameroun et le Gabon et son rapport au devenir de l'intégration régionale dans la CEMAC.

Osons tout de même dire que l'on pourrait déjà presque se lasser aujourd'hui de traiter du thème de l'intégration en Afrique centrale, tant les évolutions erratiques du processus, les phases de stagnation, les périodes de recul et les actes de désintégration enregistrés depuis le lancement, en 1964, de l'UDEAC sont plus constants que les réelles avancées qui auraient pu en garantir la viabilité de l'entreprise communautaire. D'un autre côté, l'univers heuristique des relations internationales chez les auteurs africains se cantonne généralement à l'étude des rapports entre les anciennes puissances coloniales et les Etats postcoloniaux ; de même que l'univers méthodologique de l'étude de l'intégration ne retient le plus souvent que l'analyse des seuls facteurs économiques ou, plus restrictivement, des seuls mécanismes fiscalodouaniers. Le mérite fondamental d'AWOUMOU, en se démarquant des deux précédentes approches, est d'avoir introduit un véritable changement de paradigme dans la stratégie à venir du processus d'intégration en Afrique centrale, à la fois en analysant les relations internationales de deux Etats africains limitrophes, membres d'une même organisation sous-régionale et en y identifiant le caractère affectif de leur relation, cristallisé dans la notion de couple, en l'occurrence le couple Cameroun-Gabon. Cette rupture épistémologique, consacrée par la mise en relief de l'approche psychologique de l'intégration, s'invite donc au meilleur moment pour montrer combien le monisme economiciste a ruiné la véritable entreprise multifactorielle d'intégration régionale en ne se concentrant qu'insuffisamment, d'ailleurs, aux seules procédures d'une simple intégration économique n'enregistrant à l'heure actuelle aucune performance significative. Faisant d'une pierre deux coups, l'œuvre d'AWOUMOU, en démontrant de manière fort pertinente l'existence d'un couple Cameroun-Gabon doté d'une profondeur historique dans la dynamique de l'intégration en Afrique centrale, postule implicitement une union informelle d'Etats et invite également, au fil de sa lecture et de la découverte de son argumentaire enrichissant, à une révision déchirante des préjugés négatifs à partir desquels les opinions nationales et les intelligentsia

respectives avaient jusque-là façonné les imageries antinomiques des deux peuples et des deux pays.

S'interroger sur les tribulations du couple Cameroun-Gabon et leur influence dans l'édification d'un espace communautaire en Afrique centrale pourrait *a priori*, et à s'y méprendre, apparaître comme un simple mimétisme au regard de l'exemplarité et de l'opérationnalité du couple franco-allemand dans les vicissitudes de la construction de l'Union européenne. En fait, il n'en est rien. La transposition de C. D. Georges AWOUMOU se présente plutôt comme une construction scientifique solide dont le cheminement global aboutit à introduire puis à systématiser la notion de couple comme concept opératoire et force motrice dans la dynamique de l'intégration régionale en général. Dans le cas particulier de l'UDEAC/CEMAC et en ce qui concerne le couple Cameroun-Gabon, l'auteur en vérifie d'abord la validité « phénoménologique » et empirique, puis en explore les différentes facettes, historiques, politiques, économiques et culturelles qui ont fondé cette entente cordiale bilatérale à travers les ingrédients de la colonisation française du Gabon, de la mandature française du Cameroun, mais surtout ceux du tournant de la décolonisation et de la période postcoloniale contemporaine.

Une union matrimoniale s'établit généralement entre deux conjoints animés de la même flamme sentimentale, pour le meilleur et pour le pire. Ceux-ci peuvent être deux États, et la relation est souvent vécue de manière mécanique. Lorsqu'au contraire, il s'agit de deux individus, de deux personnalités, s'identifiant à des États dont elles incarnent toute l'ontologie, la relation acquiert alors une signification plus affective et plus profonde. La période fondatrice et, sans doute aussi, la plus harmonieuse du couple Cameroun-Gabon est celle du binôme présidentiel Léon Mba-Ahmadou Ahidjo (1959-1967). AWOUMOU nous enseigne, contrairement aux idées reçues, que l'arrimage du Cameroun à l'Union douanière équatoriale (UDE) en 1959, même si elle est encouragée par la France qui voulait créer ce bloc pour contrebalancer l'influence et la proximité du Nigeria, est néanmoins à mettre au compte du gouvernement gabonais qui, en tant que futur État indépendant, espérait y trouver son propre intérêt en se rapprochant d'un nouveau partenaire suffisamment nanti, qui lui permettait de distendre ses liens par trop étroits avec ses partenaires anciens et nouveaux de l'ex-AEF vis-à-vis desquels il estimait jouer le rôle ingrat de « vache à lait ». Par l'adhésion du Cameroun et l'élargissement du regroupement, la motivation gabonaise était claire : obtenir l'allègement des obligations financières qui lui étaient imposées au sein de l'AEF. La conséquence bienfaitrice pour le Cameroun en fut la rupture de sa situation d'isolement vis-à-vis des anciens

Etats de l'AEF et de l'Afrique en général. Les deux actes majeurs de cet arrimage furent « l'accord du 16 juin 1961 sur le financement du transcamerounais » et « la convention économique et douanière Cameroun-UDE du 23 juin 1961 » grâce auxquels le Cameroun lui-même devient « le pieu central du système de circulation des marchandises » en provenance des deux Etats enclavés et Douala la principale porte océane de la RCA et du Tchad. Par cette ouverture sur l'AEF, le Cameroun élargissait son marché, ses échanges commerciaux et les débouchés de son grand potentiel industriel à d'autres Etats moins bien organisés que lui. C'est dans la conviction de chacun des gouvernements dans les avantages que procurerait l'avènement d'un grand espace communautaire en Afrique centrale que naît leur solidarité, leur communion à œuvrer pour la création de l'UDEAC dont le traité institutif sera signé à Brazzaville le 08 décembre 1964. Cette période qui s'achève en 1967 avec la mort du président Léon Mba du Gabon fut celle d'une volonté politique commune et affirmée d'interdépendance des deux Etats. Les jalons ineffaçables d'une communauté de destin entre les deux Républiques sœurs avaient donc été posés durant ces sept premières années de l'indépendance. La période suivante, qui va de 1968 à aujourd'hui, est celle de leurs successeurs, à savoir le binôme présidentiel actuel Bongo-Biya. Elle commence cependant par un court intermède Ahmadou Ahidjo-Albert Bernard Bongo au cours duquel a été scellée la naissance officielle du couple par le communiqué conjoint de Ngaoundéré du 23 mars 1968 instituant la Commission mixte Cameroun-Gabon. Dans l'ensemble, cette période est surtout marquée par la signature de nombreux accords bilatéraux de renforcement de leur coopération. Les relations matrimoniales ne sont certes pas conviviales mais elles restent néanmoins empreintes d'une grande cordialité qui ne décourage nullement la vitalité et la sérénité de l'union. Cette dysharmonie se présente aujourd'hui sous la forme d'une dispute de leadership sous-régional, de concurrence et de mésentente diplomatique, d'absence de complémentarité économique, de méfiance et de réticence de libre circulation, de velléité hégémonique, de hantise de spoliation, de rivalité et de doublage institutionnel, etc. Ce tableau sombre du couple affaiblit et ralentit assurément le processus d'intégration régionale dans l'ensemble de l'Afrique centrale. Cependant, on ne saurait dire que la stabilité du couple en est pour autant affectée.

Ce qu'AWOUMOU veut transmettre comme message à forte résonance aux générations futures des deux pays c'est que, de lien fédératif potentiel indirect à l'origine, en raison des discontinuités spatiales liées à l'histoire précoloniale et des vicissitudes de l'histoire coloniale, le couple Cameroun-Gabon a été néanmoins édifié par les pères fondateurs, Léon Mba

et Ahmadou Ahidjo, sur des fondations durables devant supporter à l'avenir, et sans rompre, toutes les contraintes d'ébranlement du processus d'intégration d'Afrique centrale pour espérer se muer en lien fédératif plus direct. Jusqu'à ce que des incertitudes critiques majeures, par exemple une détérioration irréversible des termes de l'échange précipitant la fin de l'Etat rentier, ne viennent affecter dangereusement les atouts conjoncturels de la politique économique et diplomatique du Gabon ainsi que les atouts économiques structurels du Cameroun et à compromettre sérieusement la cohésion de leurs vies nationales, on peut adhérer à l'idée maîtresse de l'auteur pour qui, c'est la grande et longue tradition de stabilité sociopolitique des deux pays qui continuera de les unir plus étroitement encore, en dépit des ententes sous-régionales alternatives en cours d'édification, pour en faire, à l'avenir, le véritable « directoire » du processus d'intégration d'Afrique centrale. Il y a là un enseignement d'ordre géopolitique inattendu et particulièrement intéressant : c'est qu'en l'absence de puissance régionale devant jouer le rôle de pivot de l'intégration en Afrique centrale, comme le Nigeria en CEDEAO ou l'Afrique du Sud dans la SADC, une dyade étatique de forte intensité fonctionnant harmonieusement en couple peut, de ce fait, devenir la « puissance de substitution » conductrice de la communauté régionale de destin ; et c'est à cette fonction que pense sérieusement l'auteur pour le couple Cameroun-Gabon.

Dans le cadre d'un objectif d'intégration politique présenté comme inéluctable à l'ère de la mondialisation et des grands ensembles communautaires démo-territoriaux, en d'autres termes, dans le cadre d'un fédéralisme nucléaire régional à réaliser à l'avenir dans l'aire de la CEMAC ou de la CEEAC, le couple Cameroun-Gabon apparaît déjà, avec ses splendeurs et misères et à l'heure actuelle, comme la dyade étatique la plus fiable, le noyau fédérateur fondamental autour duquel les autres Etats de la sous-région ou de l'ensemble de l'Afrique centrale pourraient venir s'agréger. En se servant de cet exemple, plusieurs autres couples seraient également à encourager afin de favoriser un plus vaste enchaînement nucléaire susceptible de consolider un processus irréversible d'intégration régionale. Ainsi, le rêve des Etats-Unis d'Afrique latine, disons plutôt aujourd'hui, des Etats-Unis d'Afrique centrale, vécu il y a près d'un demi-siècle par Barthélémy Boganda de Centrafrique, sortirait des limbes pour devenir réalité.

L'ouvrage d'Awoumou est, sans conteste, le premier défrichement qui inaugure un boulevard dont on souhaite qu'il soit rapidement et massivement emprunté par d'autres chercheurs, Gabonais ou Camerounais, qui voudraient œuvrer au renforcement de l'union Cameroun-Gabon. Il apparaît en

définitive, pour l'élite intellectuelle et l'ensemble des citoyens des deux pays, comme un merveilleux outil d'apprentissage des relations bilatérales et renferme une grande part d'instruction civique nécessaire à la prise de conscience de l'existence effective du couple et à sa consolidation comme ferment d'une intégration plus revigorée dans l'aire de l'Afrique centrale. Dans tous les cas, cette excellente œuvre appelle, tout naturellement, de la part de l'intelligentsia gabonaise une impérative contribution parallèle.

Libreville, 08 juin 2007

Professeur Marc-Louis ROPIVIA

Université Omar BONGO ONDIMBA de Libreville - Gabon

L'Afrique centrale survivra-t-elle aux années 2010? Telle fut l'interrogation ayant servi de titre à un article publié dans la revue *Enjeux* de la Fondation Paul ANGO ELA du Cameroun en janvier 2002, repris et développé en profondeur dans le magazine français *Diplomatie* n° 11 de novembre 2004, sous le titre interpellatif *quel destin pour l'Afrique médiane latine ?*

Ces interrogations qui, en réalité, ont servi de prétexte à une analyse géopolitique de la *sous-région centrafricaine*, tout en traduisant une préoccupation, trahissaient aussi une inquiétude ; tant il est vrai que toute préoccupation sur la survie, peut aussi se muer en un aveu d'agonie. Et cet aveu, ces articles y souscrivent puisqu'ils sont des prospectives d'une sous-région à construire.

Ces questionnements constituent donc en réalité un prélude à la géopolitique d'une sous-région en panne d'intégration. Et de ce point de vue, l'Afrique centrale soulève au moins trois problèmes. Un problème d'identité, un de leadership et un de projection. Le premier tient au fait que cette entité qui n'a pas d'identité propre ne se perçoit pas de la même manière par tous. Ainsi, alors que certains la limitent aux six Etats de la CEMAC, d'autres l'étendent aux ex-colonies belges et portugaises.

Pourtant, la plupart de celles-ci récusent leur appartenance à cette sous-région. La RDC et l'Angola se réclament ainsi de l'Afrique australe, alors que le Burundi et le Rwanda préfèrent s'identifier à l'Afrique de l'Est.

Le second problème est relatif au leadership. En effet, comparée aux quatre autres sous-régions d'Afrique, l'Afrique centrale ne dispose pas d'une puissance dont la capacité d'influence ou de nuisance est reconnue effective. Deux raisons principales peuvent l'expliquer. La première est que la République Démocratique du Congo, traditionnellement présentée comme le géant de l'Afrique centrale est elle-même en crise. De plus, l'absence d'une puissance de substitution susceptible de faire face aux autres sous-régions, constitue la seconde raison d'une telle crise.

Dans un tel contexte de vacance de leadership, l'Afrique centrale voit ses capacités de résistance considérablement réduites et, ne pouvant se projeter sur les autres sous-régions, elle s'introspecte et se transforme en une zone de projection des puissances des autres sous-régions, notamment, de l'Afrique australe, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord ; dans leur quête concurrentielle de leadership continental.

Ce prélude sur la problématique du leadership en Afrique centrale suscite plusieurs interrogations dont la principale est de savoir dans quelle mesure un pays jadis destiné à exercer le leadership en Afrique centrale

comme la République Démocratique du Congo, mais aujourd'hui très affaibli, peut-il encore affecter les luttes de puissance dans cette sous-région ?

Les recherches qui s'intéressent à cette interrogation¹, et dont la Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique centrale et le DESS Stratégie, Défense, Sécurité et Gestion des Conflits et Catastrophes de l'Université de Yaoundé II-Soa, autour de la thématique de *la reconfiguration de la puissance en Afrique Centrale*², constituent l'épine dorsale, partent de l'hypothèse qu'en le disqualifiant de la compétition au leadership sous-régional, l'affaiblissement de la RDC facilite l'émergence d'une nouvelle configuration sous-régionale : l'apparition de nouveaux protagonistes sous-régionaux qualifiée d'alternatives endogènes, pouvant se présenter en leadership individuel ou de couple d'une part ; et extra sous-régionaux : notamment l'Afrique du Sud dans la partie australe et le Nigeria dans la partie occidentale d'autre part.

Le livre de Monsieur AWOUMOU s'inscrit donc dans cette problématique. En effet, privilégiant l'alternative endogène non individuelle, Monsieur AWOUMOU, à la différence de ceux qui, se situant dans le même sillage explorent le champ relativement récent d'un couple Cameroun-Tchad³, revient sur le vieux couple Cameroun/Gabon.

Celui-ci, en raison de son ancienneté, de l'expérience accumulée, de sa consistance économique, sociologique et politique lui semble mieux à même de conduire l'intégration sous-régionale. Car comme il le pose fort à propos en hypothèse, chaque fois que ce couple a été en harmonie, l'intégration de l'Afrique Centrale a connu des avancées. Et chaque fois qu'il a été mu par la rivalité, l'intégration a stagné.

La séquence démonstrative va donc suivre cette logique : une première partie qui montre l'apport du couple dans l'émergence de l'UDEAC, illustre d'entrée de jeu comment ses fondements historiques, sociologiques et

¹ Ebénézer Mouandjo Mouandjo, *L'Afrique centrale face à la partition de la République Démocratique du Congo : essai d'analyse prospective d'un leadership disputé*, Mémoire de DESS en relations internationales, (Sous la direction de Joseph Vincent Ntuda Ebode), IRIC, juin 2003.

² Joseph Vincent Ntuda Ebode, « La problématique de la partition de la RDC et la reconfiguration de la puissance en Afrique centrale », communication présentée lors de la célébration du 30^{ème} anniversaire du CODESRIA, conférence sous-régionale pour l'Afrique centrale, Douala, 03-05 octobre 2003.

³ Voir Joseph Vincent Ntuda Ebode, « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », *Enjeux*, n°22, janvier-mars 2005, pp. 34-37.

économiques ont facilité la signature de l'acte de mariage du 23 mars 1968 à Ngaoundéré.

La deuxième partie sur les avatars de l'intégration en UDEAC/CEMAC insiste sur les tensions diplomatiques entre les deux partenaires depuis 1982, les explique et met en exergue les risques de disqualification auxquels le couple serait exposé, en raison de la possible apparition de couples alternatifs ou de leadership individuel. Mais, cette deuxième partie se termine par un propos optimiste sur les conditions de possibilité d'un bel avenir du couple Cameroun-Gabon.

En somme, voici donc un livre qui nous peint un tableau saisissant de l'état pathologique de l'intégration en Afrique centrale. Un cri de cœur pour une reprise en main de la situation, par les deux économies les plus importantes de cette sous-région, au risque d'un suicide collectif. C'est un livre à lire et à faire lire, à tous ceux qui rêvent d'une sous-région forte et d'une Afrique dynamique.

Yaoundé, 06 juin 2007

Professeur Joseph Vincent NTUDA EBODE

Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques,
Coordonnateur du DESS Stratégie, Défense, Sécurité et Gestion des Conflits et
catastrophes
Université de Yaoundé II-Soa

AVERTISSEMENT ET REMERCIEMENTS

Le présent ouvrage est tiré d'une thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en relations internationales, légèrement remaniée et actualisée, soutenue publiquement devant le jury de l'Institut des relations internationales du Cameroun composé de MM. : Laurent ZANG (professeur à l'Institut des relations internationales du Cameroun, directeur de la recherche) ; Bruno BEKOLO EBE (professeur d'économie et recteur de l'Université Yaoundé II-Soa⁴) ; Louis Paul NGONGO (professeur à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II-Soa) ; Verkijika FANSO (professeur à la Faculté des arts, des lettres et des sciences humaines de l'Université de Yaoundé I).

Je tiens ici à exprimer toute ma gratitude à M. le Professeur Laurent ZANG pour sa grande disponibilité et sa rigueur dans sa tâche de directeur de thèse. Son soutien constant et ses conseils ont été essentiels dans l'aboutissement de cette recherche.

A
**FEUE MFEGUE MONIQUE EPOUSE AWOUMOU,
ELOUNDOU AWOUMOU DIEUDONNE DESIRE,
EDIMA AWOUMOU PHILOMENE SIMONE, EPOUSE NGOUA NGOU,
ABOUITANG ESSONO CLAUDE FERNANDE,
ATANGANA JEAN-CLAUDE**

⁴ Par la suite, il a été affecté comme recteur de l'Université de Douala ; responsabilité qu'il assume jusqu'au moment de la parution du présent ouvrage.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : L'EMERGENCE DU COUPLE CAMEROUN-GABON ET L'ECLOSION DE L'UDEAC

TITRE I : « PHENOMENOLOGIE » DU COUPLE CAMEROUN-GABON

CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DU COUPLE

CHAPITRE II : NAISSANCE ET NATURE DU COUPLE

TITRE II : LUNE DE MIEL ET PREMIERS PAS DE L'UDEAC

CHAPITRE I : LE COUPLE ET LA NAISSANCE DE L'UDEAC

CHAPITRE II : LE COUPLE COUVE L'UDEAC

DEUXIEME PARTIE : LES AVATARS DE L'INTEGRATION EN UDEAC/CEMAC

TITRE I : LES TENSIONS DIPLOMATIQUES DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE EN UDEAC

CHAPITRE I : LE CLIMAT DIPLOMATIQUE AU SEIN DU COUPLE

CHAPITRE II : L'INFLUENCE DU COUPLE DANS LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'UDEAC/CEMAC

TITRE II : L'EFFET RELATIF DES VARIATIONS DU CLIMAT DIPLOMATIQUE AU SEIN DU COUPLE

CHAPITRE I : LE COUPLE ET LES AUTRES DETERMINANTS DE L'INTEGRATION EN UDEAC/CEMAC

CHAPITRE II : L'AVENIR DU COUPLE ET LES PERSPECTIVES DE LA CEMAC

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

La question de l'intégration régionale est désormais préoccupante en Afrique. Elle est devenue, au même titre que la bonne gouvernance, l'une des conditionnalités de l'aide aux pays en voie de développement en général et de l'Afrique en particulier. Mais, autant le débat sur la gouvernance est récent, autant celui relatif à l'intégration régionale est ancien. En effet, c'est depuis l'éclatement des empires coloniaux (AOF et AEF notamment) que la nécessité de l'intégration s'est fait sentir. Elle s'est concrétisée en Afrique centrale et de l'Ouest d'abord par des unions douanières (UDEAC en 1964, UDEAO en 1966), ensuite par de véritables processus en Afrique de l'Ouest (CEAO en 1973, CEDEAO en 1975...)

Cependant, si le processus démocratique semble progresser sur le continent, celui relatif à l'intégration régionale piétine. On pourrait dire que cette question est en voie de régression en dépit de sa nécessité accrue par les défis de la mondialisation. Le programme d'action de Lagos, établi par l'OUA en 1980 en vue de l'instauration progressive d'un marché commun africain, n'avait pratiquement atteint aucun de ses objectifs à la fin de la décennie. Le traité d'Abuja, signé lors du sommet de l'OUA en juin 1991, fixait alors une nouvelle échéance pour l'achèvement d'une communauté économique panafricaine en l'an 2025. La réalisation de cet ambitieux projet était prévue en six étapes, partant du renforcement des communautés subrégionales existantes (CEDEAO, ZEP, UDEAC, etc.) pour aboutir 34 ans plus tard (il en reste encore 17) à la mise en place d'une communauté économique africaine de 52 Etats et plus de 700 millions d'habitants. Le projet d'Union africaine, lancé à Syrte le 9 septembre 1999, et formalisé à Lomé lors du sommet de l'OUA de juillet 2000, vise à accélérer le processus d'Abuja. Aussi, conformément aux résolutions de l'ultime sommet de l'OUA, tenu à Lusaka en juillet 2001, une Union africaine a vu le jour à Durban en juillet 2002.

Toute intégration régionale ou sous-régionale se réalise à partir d'un pôle qui joue le rôle de locomotive. L'évolution des différents processus d'intégration nous permet d'affirmer que, l'état des relations bilatérales entre les pays qui servent de « *moteur* » à la dynamique est une condition déterminante pour la réussite ; tel est le cas au sein de l'Union européenne avec le couple franco-allemand. Si le processus d'intégration en Afrique centrale accuse un retard relatif par rapport à ce qui est fait dans les parties occidentale et australe de notre continent, c'est notamment à cause des affrontements diplomatiques qui opposent systématiquement, sur chaque grand dossier de la construction sous-régionale, les deux Etats les plus aptes

à former le couple moteur : le Cameroun et le Gabon. Il s'en dégage un « *problème de leadership* » ainsi que des logiques plurielles et concurrentes qui freinent la recomposition de l'Afrique centrale.

Les repositionnements sous-régionaux actuels qui peuvent conduire à conclure à l'éclatement de l'Afrique centrale ne sont que les conséquences de cette évolution. A titre d'illustration : le Burundi et le Rwanda sont absorbés par l'Organisation des Etats de l'Afrique de l'Est ; la République Démocratique du Congo est tirée vers la South African Development Community (SADC) ; la République du Congo est « *prise en charge* » par l'Angola ; le Tchad a un pied dans la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (COMESSA ou Sin Sad en arabe) ; la République Centrafricaine, à un moment donné, n'hésitait plus à se mettre sous le giron libyen ; la Guinée équatoriale est courtisée par le Nigeria et l'Angola, etc.

Et pourtant, l'Afrique centrale n'a pas le monopole de la rivalité entre ses pays phares : en Europe, la France et l'Allemagne sont souvent qualifiées d'« *ennemies héréditaires* » ; en Afrique de l'Ouest, nous avons le « *couple Nigéria-Côte d'Ivoire* » ; en Afrique australe, c'est le « *couple Afrique du Sud-Zimbabwe* »... Aussi, est-on en droit de se demander dans quelle mesure la rivalité au sein du couple moteur contribue-t-elle à l'essor ou au gel de la dynamique intégrative ? En d'autres termes, où résiderait la spécificité du « *couple Cameroun-Gabon* », si jamais il est démontré que c'est lui qui freine la dynamique d'intégration en Afrique centrale. C'est de ce questionnement que procède l'intitulé de ce travail.

L'examen de notre thème de recherche s'avère problématique. D'une part, l'Afrique centrale fait l'objet de délimitations multiples⁵ qui ne peuvent être retenues sans avoir été préalablement déconstruites et reconstruites au regard des diverses réalités politiques qu'elles désignent. D'autre part, au plan méthodologique la profusion de grilles d'analyse, les glissements constants des unes aux autres et les interférences de considérations politiques hétérogènes, interdisent qu'on s'engage sur un champ de recherche autant fréquenté sans avoir auparavant précisé les limites dans lesquelles va se situer ce travail. Par souci de clarification conceptuelle et de délimitation spatiale, en vue de constituer l'objet de l'étude (I), on va essayer de définir successivement les vocables : couple, dynamique d'intégration et Afrique centrale. Ce n'est qu'après que nous allons construire la problématique (II), c'est-à-dire déterminer davantage le champ d'étude, définir la problématique et énoncer l'hypothèse de départ. Nous allons achever cette introduction par l'exposé du plan que nous allons suivre (III).

⁵ Pour Joseph Vincent Ntuda Ebode, il s'agit là d'une manifestation de l'absence d'une identité propre à cette sous-région ; cf. « L'Afrique centrale survivra-t-elle aux années 2010 ? Perspectives d'une sous-région à construire », *Enjeux*, n°10, janvier-mars 2002, p. 40.

I - DELIMITATION DE L'OBJET DE L'ETUDE

Un certain nombre de paramètres s'attache à la délimitation de l'objet de notre étude. Il convient de les examiner en clarifiant les concepts (A) et en délimitant le sujet (B).

A - Clarification conceptuelle

Les besoins de clarification conceptuelle nous conduisent à définir successivement, sur la base de la doctrine, les notions de couple (1) et de dynamique d'intégration (2).

1 – La notion de couple

La notion de « couple » suscite d'importants débats au sein de la doctrine. Pour certains, il convient de renoncer à ce terme qui aurait fini par être une vision stéréotypée conduisant à des métaphores faciles sur le divorce ou les disputes ou les dissensions au sein du couple⁶. Le vocable aux connotations affectives conduirait à dramatiser les rapports⁷. Or, les rapports entre les peuples diffèrent fondamentalement des rapports entre les individus ; les rapports entre les peuples visent la longue durée. De plus, ils ne dépendent pas non plus seulement de la bonne entente des chefs d'Etat ou des gouvernements, mais également des relations établies au sein de la société civile.

Toutefois, l'utilisation du mot « couple » dans le cadre du présent ouvrage procède d'un choix.

Le modèle que nous allons observer dans l'étude de cette notion est le couple franco-allemand au sein de l'Union européenne.

Si un processus d'intégration peut apparaître comme étant un cadre imaginatif pour établir des relations de confiance entre les deux pays phares de la région, dans le sens de leurs intérêts bien compris, ces relations sont également indispensables à la réussite et aux éventuels prolongements de

⁶ Joseph Jurt, « Le couple franco-allemand : naissance et histoire d'une métaphore », in Karl-Heinz Götze (dir.), *France-Allemagne: passions croisées*, ort : Aix-en-Provence, 22-24 mars 2001, pp. 51-60.

⁷ Joseph Rovin, « L'image du couple (normalement composé de deux personnes de sexe différent) ne s'applique pas à l'Allemagne et à la France : en français, elles sont toutes les deux féminines et en allemand neutres. Et il convient d'éviter que l'on imagine l'Allemagne mâle (le Michel allemand) et la France féminine sous les traits de Marianne. C'est pour éviter ce genre d'images qu'une exposition organisée en 1997 a eu pour titre "*Marianne et Germina*" » (*Le Monde des poches*, 3 octobre 1997). De cette surcharge affective témoigne encore *L'Express* du 14 novembre 1999, numéro spécial consacré à l'Allemagne, montrant sur la couverture l'image d'une Claudia Schiffer souriante sous le titre : « Peut-on enfin aimer l'Allemagne ? »

l'entreprise communautaire. Les responsables de ces deux pays pivots doivent rapidement prendre conscience d'une telle relation circulaire, autant pour faire progresser la coopération régionale que pour s'assurer que l'autre joue bien le jeu. C'est en effet sur le principe de contraintes mutuelles que peut et doit se construire une telle entente.

L'entente entre les deux pays pivots d'une dynamique d'intégration régionale n'est pas une œuvre spontanée, mais le fruit d'engagements réciproques et d'autolimitations consenties pour rassurer et se rassurer. Célébrée au nom de la nécessité, elle sert et se sert du processus d'intégration régionale, appelle des ancrages toujours plus profonds et des confirmations toujours plus solennelles pour dissiper les malentendus et les doutes qui tiennent la méfiance en éveil.

Comme pour mieux garantir l'entente, les chefs d'Etat et/ou de gouvernement de ces deux pays s'attachent, le plus souvent, à faire naître une relation personnelle presque affective entre eux. Les témoignages d'amitié, de tolérance et de pardon prennent la forme de symboles éclatants propres à consolider les liens dans une émotion partagée⁸. Il y a souvent dans ces gestes une réalité qui dépasse les acteurs. La parade conduit à multiplier les manifestations d'interdépendance, qu'il s'agisse d'actions symboliques⁹, de messages de soutien¹⁰ ou d'initiatives communes¹¹.

C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre l'institutionnalisation des relations bilatérales entre les deux Etats phares d'une dynamique d'intégration régionale, au moyen : d'un traité, d'un communiqué conjoint ou de tout autre accord de coopération dont certains articles prévoient l'établissement d'un mode de gestion particulier desdits accords¹². D'une manière solennelle, une telle institutionnalisation témoigne de la volonté de lier le sort des deux pays en organisant des consultations politiques régulières et en facilitant les échanges culturels.

⁸ Dans le cadre du couple franco-allemand, on peut rappeler les illustrations suivantes : Charles de Gaulle et Konrad Adenauer en prière à la Cathédrale de Reims ; François Mitterrand et Helmut Kohl, la main dans la main, devant le monument aux morts de Verdun.

⁹ Citons le défilé des troupes allemandes de l'Eurocorps sur les Champs Elysées, le 14 juillet 1994 ; la visite de Nicolas Sarkozy au chancelier allemand, Angela Merkel, immédiatement après les cérémonies de sa prestation de serment comme Président de la République française, le mercredi 16 mai 2007.

¹⁰ François Mitterrand au Bundestag, en 1983, pour appuyer la politique du chancelier sur la question des euromissiles ; Helmut Kohl à la télévision française pour épauler le président français dans la campagne de ratification du traité de Maastricht en 1992.

¹¹ Entre Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing en faveur de la création du SME en 1978 ; entre H. Kohl et F. Mitterrand pour l'ouverture d'une conférence intergouvernementale consacrée à l'union politique en 1990.

¹² L'établissement d'une commission mixte par exemple. Tel est le cas du couple franco-allemand avec le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 ; cf. *infra*.

En fait, cette institutionnalisation doit offrir de nouvelles opportunités de coopération, mais sans quitter le cadre communautaire qui conserve l'intérêt remarquable de modérer les prétentions réciproques dans un mécanisme de régulation plus global.

Assurément, cette alliance privilégiée (qui doit demeurer sans équivalent malgré quelques sommets bilatéraux entre chacun des deux pays et ses autres partenaires régionaux) présente des avantages pour les parties concernées et pour l'œuvre communautaire dans son ensemble. Centre d'impulsion, elle forme également un front dissuasif contre des revendications jugées excessives ou des manœuvres d'obstruction. Le compromis entre Etats membres sur des questions aussi délicates que la contribution au budget communautaire ou la répartition des voix au sein des instances dirigeantes passe nécessairement par un accord entre les deux Etats pivots constituant le couple moteur de la dynamique d'intégration régionale. Lorsque l'un ou l'autre se désolidarise, la mécanique communautaire se grippe ; en revanche, toute l'histoire de la construction européenne montre que l'entente franco-allemande sur des objectifs communs relance la dynamique au point que, « *l'Europe telle que nous la connaissons, est, dans une large mesure, une création franco-allemande* »¹³.

Néanmoins, même si elle suscite parfois de l'agacement, une telle entente entre les deux pays phares est souvent appréciée de manière réaliste. Elle se transforme généralement en « *sous-système* » de la Communauté le plus formalisé, doté d'une efficacité incontestable, sans toutefois se muer en « *directoire* »¹⁴.

Là encore, cette retenue n'est pas seulement une affaire de volonté. Outre, le contrôle que les autres partenaires se chargent d'exercer, la relation au sein du couple moteur n'est pas exempte de fragilité. Il est vrai que le champ de la coopération s'élargit parallèlement à l'intensification des relations : chacun des deux pays devient souvent le principal partenaire de l'autre, tout au moins à l'échelle de la Communauté. Toutefois, ce que l'on désigne habituellement comme le « *moteur* » d'une dynamique d'intégration régionale connaît aussi des « *ratés* ».

Sur la base de ces caractéristiques, le Cameroun et le Gabon forment effectivement un couple. Le caractère atypique de cette entente découle de ce qu'elle met en présence deux systèmes politiques présidentialistes¹⁵. C'est ce qui peut permettre de comprendre pourquoi cette excessive et rapide

¹³ R. Marjolin, *Le travail d'une vie*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 327.

¹⁴ W. Wallace (ed.), *The Dynamics of the European Integration*, London, Pinter Publishers, 1990.

¹⁵ Au sujet du présidentielisme, on peut consulter : Bernard Chantebout, *Droit constitutionnel et science politique*, Paris, Armand Colin, août 2000, pp. 131-133 et 361-363.

personnalisation et politisation de tous les débats qui ont trait à la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale.

En définitive, la notion de couple, conformément à la doctrine¹⁶, doit être perçue dans un sens dialectique et dynamique, et non dans une perspective mécaniste. C'est un pôle double de puissance au sein duquel le jeu est celui de la coopération et de la compétition : un couple est un producteur de tension et de cohésion. Un couple mène essentiellement une activité motrice et mobilisatrice. Pour une évaluation efficace de cette activité, il est nécessaire de dépasser les données structurelles et objectives pour intégrer les aspects symboliques, les perceptions et toute autre donnée mentale. En effet, conformément à la théorie de la structuration d'Anthony GIDDENS¹⁷, un couple est un construit social et historique. Que dire de la notion de dynamique d'intégration.

2 – La dynamique d'intégration

Pour cerner cette notion, nous allons nous inspirer des travaux de Norbert ELIAS¹⁸. Ce dernier pose les bases d'une sociologie de la configuration mondiale en partant d'un paramètre fondamental, voire fondateur (l'interdépendance), situé dans un processus évolutif plus large (l'intégration). Il développe une approche syncrétique évoluant d'un monde d'Etats « *souverains* » à une intégration globale plus poussée, en transitant par une configuration d'interdépendances complexes, qui suscite des interrogations : elle paraît essentiellement déterminée par un certain finalisme. Et pourtant, il s'agit d'une hypothèse qui offre un large cadre d'interprétation à de multiples phénomènes apparemment dispersés ; elle

¹⁶ A titre complémentaire, on peut également consulter, entre autres :

- Guillaume Courty et Guillaume Devin, *L'Europe politique*, Paris, La Découverte, 1996 ;
- Josepha Laroche, *Politique internationale*, Paris, LGDJ, 1998 ;
- Henri Menudier (dir.), *Le couple franco-allemand en Europe*, Paris, Pia, 1993 ;
- Olivier Pirotte (dir.), *Les politiques de défense franco-allemandes*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense, 1997 ;
- Jean-Louis Quermonno, *Le système politique de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, 1998.

¹⁷ Anthony Giddens, *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987, 474p. En effet, d'après cette théorie de la structuration, les institutions offrent des marges de jeu aux acteurs, en même temps que les acteurs construisent les marges de jeu que leur offrent les institutions. Par ailleurs, les institutions doivent être pensées comme des espaces des interactions.

¹⁸ Guillaume Devin, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », in *Politique internationale*, volume 45, n° 02, avril 1995, pp .305-327. D'une manière générale, Norbert Elias n'aborde jamais directement les questions dites « internationales », sauf dans les illustrations notables suivantes : « Les transformations de l'équilibre « nous-je », in *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, pp .205-301 ; « Les pêcheurs dans le maelström », in *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993, pp .69-174.

aspire à servir de cadre de convergence entre les « *internistes* » et les « *internationalistes* », en démontrant à tous la nécessité de décroquer leurs analyses.

Pour ELIAS, le déplacement lent et non-programmé du pouvoir d'unités inférieures s'administrant de manière autonome vers un niveau plus élevé de la monopolisation des moyens de coercition physique et de contrainte fiscale obéit au souci d'affronter la concurrence d'unités rivales, potentiellement menaçantes, et aboutit à la constitution d'« *unités de survie* » plus performantes dans leurs fonctions protectrices.

Au terme d'un examen des différents phénomènes de régionalisation, Marie-Claude SMOUTS et Bertrand BADIE semblent partager cette analyse d'ELIAS, dans la mesure où ils déduisent également qu'une dynamique d'intégration découle d'une « *stratégie de défense contre l'extérieur. La multiplication des accords régionaux de libre-échange est significative à cet égard : ils visent tous à se protéger contre l'émergence de blocs concurrents* »¹⁹. En effet, en face de problèmes économiques et sociaux qui deviennent difficilement maîtrisables à l'échelle nationale, c'est la fonction protectrice de l'Etat qui est remise en cause. D'où ce déplacement des possibilités d'action à un niveau supérieur et l'émergence d'une nouvelle « *unité de survie* ». C'est ce qui a été observé, par exemple, dans le cas de l'Union européenne : accueillie et sollicitée par les Etats comme un moyen de renforcer leurs performances, la construction européenne a parallèlement précipité le déclin relatif des espaces nationaux²⁰.

Certes, il est fait à cette hypothèse d'ELIAS un certain nombre d'observations critiques pertinentes²¹. Cependant, il s'agit d'une approche qui peut nous permettre de saisir le processus d'intégration de l'Afrique centrale de manière active.

B - Délimitation du sujet

Elle va consister à établir, pour plus de précision, les limites spatiale (1) et temporelle (2) de notre étude.

1 – Limite spatiale

L'Afrique centrale peut être perçue comme un concept, une construction historique, une réalité économique-politique et une entité géopolitique²². Le problème majeur qui se pose est celui de la délimitation

¹⁹ Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/Dalloz, 1999, p. 198.

²⁰ Guillaume Courty et Guillaume Devin, *L'Europe politique*, op. cit.

²¹ Cf. Guillaume Devin, op. cit.

objective de l'espace dénommé Afrique centrale : quels sont les Etats qui composent cette zone spécifique ? Cela d'autant plus qu'il n'y a pas encore eu unanimité sur une méthode permettant de la saisir de manière objective et univoque. L'analyse des discours dévoile une pluralité de configurations qui présente²³, cependant, un noyau dur : l'Afrique Equatoriale Française (AEF).

D'un point de vue historique, l'Afrique centrale apparaît comme une répétition panafricaine d'un projet colonial ; une construction qui présente de nos jours des traits géographiques et humains fortement variés, qui connaît une paupérisation sociale et des crises politiques, une extraversion et une marginalisation économiques ainsi qu'un faible niveau de régionalisation.

D'un point de vue géopolitique, l'Afrique centrale apparaît vers la fin du 19^{ème} siècle lorsque l'expansionnisme européen atteint son apogée. Ce sont ces plans géopolitiques allemands qui ont servi de pionnier, avec leur projet de la « Mittelafrica » ou « empire centre africain ».

En effet, il faut remonter à la course aux clochers (1884 – 1885)²⁴ pour saisir le point de départ de la construction de cet espace géopolitique, qui va être considéré plus tard comme troisième « espace pivot » par les théorisations géopolitiques de H. J. MACKINDER²⁵.

En tant que réalité economico-politique, l'Afrique centrale renvoie au noyau dur constitué par l'ex-AEF à laquelle se joignent de manière récurrente le Cameroun et les anciennes colonies belges (Burundi, Congo/Zaire, Rwanda). Historiquement, l'AEF a une coloration politique considérablement affectée par l'Union Douanière Equatoriale (UDE), en tant que premier acte de valorisation par les conseils de gouvernement issus de la loi cadre de 1956 de leurs compétences fédérales²⁶. L'UDE a pour ainsi dire

²² Yves Alexandre Chouala, *Désordre et ordre dans l'Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transitions géostratégiques régionales*, Yaoundé, IRIC, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en relations internationales, octobre 1999, pp. 1-64.

²³ Elikia Mbokolo, *L'Afrique au XX^{ème} siècle. Le continent convoité*, Paris, Montréal, Etudes vivantes, 1980, 284p. Voir surtout le chapitre 5 « L'Afrique centrale », pp. 137-160.

²⁴ Ce projet a été au départ rejeté par le pouvoir central allemand de l'époque, détenu par le gouvernement du chancelier Bismarck ; ce dernier était très hostile à l'entreprise coloniale au nom d'une certaine (satisfaction) que procurait la réalisation de l'unité allemande et cela au grand regret de Ratzel, grand initiateur et maître penseur d'un vaste projet géopolitique. Lire M. Korinman, *Quand l'Allemagne pensait le monde, grandeur et décadence d'une géopolitique*, Paris, Fayard, 1990, 418p. Du point de vue stratégique, il convient de mentionner que le gouvernement n'accordait aucune importance aux colonies. Cf. P. Kennedy, *Stratégie et diplomatie, 1870-1945*, Paris, Economica, 1988, pp. 131 et suiv.

²⁵ M. Korinman, *op.cit.*

²⁶ La loi cadre de 1956 et ses décrets d'application pris en 1957 aménagent des espaces d'autonomie aux colonies par l'institution dans chaque territoire d'un exécutif (le conseil de gouvernement) à qui est en outre transféré l'essentiel des compétences fédérales. L'avènement de la loi cadre s'accompagna d'un rejet par les Africains de l'autorité régionale/fédérale symbolisée par l'AEF. Toutefois, les leaders africains de l'époque se gardèrent de détruire

noyé dans l'œuf l'Union des Républiques d'Afrique centrale (URAC) dont la finalité était plutôt politique²⁷. Avec l'échec de l'URAC et le triomphe de l'UDE, les préoccupations politiques sont reléguées au second plan et l'on passe ainsi d'une tendance politico-fédéraliste à un mode d'intégration économique relativement souple²⁸. L'on a alors cru percevoir avec l'UDE qui devient en 1962 l'UDE-Cameroun, avec l'adhésion de ce dernier pays, l'institution en quelque sorte d'un noyau dur. Le traité de Brazzaville du 08 décembre 1964 instituant l'Union douanière et économique des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC) ne fera que confirmer la présomption d'une homogénéisation. Mais, treize ans après la signature à N'Djamena le 16 mars 1994 du traité instituant la CEMAC, le constat est sans équivoque : le processus d'intégration de cette Afrique centrale-là piétine. D'où la réforme instruite par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du 7^{ème} sommet de la CEMAC qui s'est tenu à Bata, en Guinée équatoriale, les 14 et 15 mars 2006.

C'est en 1971 que le Zaïre a lancé l'appel pour la création d'une nouvelle organisation appelée Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) regroupant les membres de l'UDEAC et ceux de la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL)²⁹. Cette proposition n'ayant pas été retenue, le Gabon reprendra l'idée quatre ans plus tard, dans une perspective plus ambitieuse, et inclura en plus des Etats déjà nommés, l'Angola, Sao Tomé et Principe, la Guinée équatoriale. Ce projet va être consacré par le plan d'action de Lagos (PAL) de 1980 ; plan qui préconise la création des organisations sous-régionales dans diverses régions africaines géographiquement bien déterminées comme préalable à la constitution d'une Communauté économique africaine³⁰. La mise en œuvre

l'intégration réalisée sur le plan fédéral dans les domaines de l'économie et des échanges. Ce qui aboutit à la signature le 23 juin 1959 de la convention de l'UDE.

²⁷ Il convient de noter que le « prêtre noir » Barthélémy Boganda, alors vice président du Conseil de gouvernement de l'Oubangui, avait tenté d'acquiescer des autres territoires de la défunte AEF jouissant déjà d'une autonomie politique interne l'adhésion à l'union politique : l'Union des Républiques d'Afrique centrale (URAC). Selon B. Boganda, l'URAC, dans son évolution, était censée inclure en son sein le Cameroun, le Congo Belge, l'Angola au regard des « solidarités objectives » qui unissent ces pays à l'ex-AEF. Mais l'URAC ne vit jamais le jour malgré la noblesse de son ambition. Sur l'éclatement de l'AEF, lire T. Njikam, *L'éclatement de l'AEF*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en relations internationales, Université de Yaoundé, IRIC, mai 1990, 245p.

²⁸ Cf. P. E. Bewekedi Timba, *Le mécanisme de prise de décisions dans l'UDEAC*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en relations internationales, Université de Yaoundé, IRIC, 1991, 477p.

²⁹ Cf. *Marchés tropicaux*, 02 décembre 1977.

³⁰ Le PAL est une réaction africaine à l'échec du Programme des Nations unies pour l'Afrique (1960-1970) qui mettait l'accent sur l'interdépendance et l'aide internationale comme moyen de rattrapage des pays développés. Le PAL est donc une riposte africaine qui s'appuie sur une stratégie d'autonomie collective des pays africains. Voir, pour de plus amples informations et

du PAL se fait en Afrique centrale le 18 octobre 1983 avec la signature à Libreville du traité constitutif de la CEEAC.

L'Afrique centrale telle que conçue par la CEEAC est de nature à constituer le cadre élargi du présent travail. Cette Afrique centrale se compose de 11 pays : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad. En effet, ce sont les mêmes contours que les principales organisations internationales attribuent à l'Afrique centrale : ONU, OUA, ACP, etc.

C'est dès le 15^{ème} siècle que les Européens ont abordé les franges de cet ensemble géopolitique qui couvre 5.391.953 km² soit le 1/5 de la surface globale du continent³¹. C'est là également que le colonisateur a pénétré le plus tardivement l'hinterland. Les caravelles de Diego CAO ont mouillé en 1482 dans l'embouchure du fleuve Congo, sur les rives duquel a pris naissance un éphémère royaume chrétien. Mais, ce n'est que trois siècles plus tard, en 1892, que l'explorateur autrichien Oscar BAUMANN a atteint l'actuel Rwanda, et, en 1894, que le poméranien Van GOETZEN, officier de Uhlan au service de l'Empereur Guillaume II, a visité le Burundi actuel.

Située entre le 24° de latitude nord et le 18° de latitude sud, l'Afrique centrale forme un ensemble géographique aux étendues et configurations territoriales variées et dont l'unité est surtout bioclimatique. Elle est comprise dans le domaine équatorial et subéquatorial et n'appartient à la zone tropicale que par ses bordures nord et sud, au-delà du 8°. Du point de vue du relief, l'Afrique centrale présente une topographie monotone avec cependant quelques zones au relief assez accidenté et élevé, offrant une réelle diversité comme au Cameroun ou en RDC. L'Afrique centrale est soumise à un climat équatorial pur avec des températures constantes et généralement élevées (25°-26°C). La pluviométrie est forte (1,5 à 4 m de plus par an en moyenne) et le degré hygrométrique de l'air est en permanence élevé³². La forêt sempervirente occupe la majeure partie du domaine équatorial qui caractérise globalement l'Afrique centrale ; même s'il faut noter une extension de la sous-région jusque dans le domaine sahélien (Tchad, Nord-Cameroun).

Sur le plan hydrographique, le Congo et ses affluents forment le plus puissant système fluvial de la sous-région, voire du continent. Les fleuves côtiers ont également un débit important : Sanaga, Ogoué, Kouilou-Niari.

développements, *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, Genève, Institut international d'études sociales, 1991, 143p.

³¹ L'Afrique a une superficie de 30.310.000 km², une population d'environ 700.000.000 d'habitants inégalement répartie entre 53 Etats.

³² Cf. R. Van Chi Bonnardel, *Grand atlas de l'Afrique*, Paris, éd. Jeune Afrique, 1973, 336p ; voir également F. Bullot, *Atlas climatique du bassin congolais*, Kinshasa, INEAC, 1991.

Ces fleuves constituent un vaste potentiel hydroélectrique grâce aux nombreuses chutes qui les coupent.

Sur le plan géo-humain, l'Afrique centrale compte plus de 100 millions d'habitants très inégalement répartis sur l'ensemble de la sous-région. La densité moyenne est de 67,6 habitants au km². Toutefois, on note des régions de très forte concentration des populations comme dans la région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, Est de la RDC) avec plus de 200 habitants au km². La diversité des peuples est considérable : les bantous qui représentent environ les 2/3 de la population constituent le groupe majoritaire ; des pygmées au Cameroun, en RCA et en RDC ; des Tutsi au Burundi et au Rwanda ; des Arabes ou arabisés et Toubbou au nord du Tchad, des Foulbé au Cameroun septentrional, etc. Dans l'ensemble, la population reste très jeune et rurale, la proportion du chômage croît de manière vertigineuse, l'exode rural reste très important. L'animisme, le christianisme et l'islam sont les principales religions pratiquées par les populations de la sous-région.

L'axe des conflits qui, dans les décennies 70 et 80, se situait dans les régions d'Afrique occidentale (Mali, Liberia, Sierra Leone, Burkina Faso, Guinée Bissau) et australe (Afrique du Sud, Mozambique, Namibie), s'est progressivement déplacé vers l'Afrique centrale à l'orée des années 90. Pratiquement aucun des 11 pays ne peut aujourd'hui s'estimer à l'abri des turbulences génératrices de confrontations armées. L'on observe ainsi que sept des onze pays connaissent ou ont connu récemment une situation de guerre civile (Angola, Burundi, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Tchad). Au moins trois sont en situation de paix sociale relative (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale). Un est en situation de paix sociale réelle (Sao Tomé et Príncipe). Trois vivent sous la pression d'une guerre interétatique (le Cameroun face au Nigeria, le Tchad vis-à-vis du Soudan, la RCA par rapport au Soudan, le Gabon et la Guinée équatoriale)³³. Sept ont été impliqués directement (Angola, Burundi, RDC, Rwanda) ou indirectement (Congo, RCA, Tchad) dans ce qu'il est convenu d'appeler la « première guerre mondiale africaine », qui s'est déroulée en RDC.

La notion Afrique centrale doit être perçue comme une représentation à géométrie et à usages variables, mais aussi comme un espace géographique de solidarités spécifiques qu'il faut souvent dégager. Ainsi, est-il souhaitable de partir d'une Afrique centrale qui épouse les contours de la CEEAC, et qui est plus proche de la définition des organisations internationales, pour aboutir à une conception restrictive n'englobant que les pays membres de l'UDEAC/CEMAC. Toutefois, le présent ouvrage va porter en premier lieu sur les pays de la sous-région couverts par

³³ La même situation a failli se produire durant le mois de mars 2001, entre le Cameroun et la RCA.

l'UDEAC/CEMAC. Dans cette perspective, notre principal cercle d'étude se compose des six Etats de l'UDEAC/CEMAC.

2 – Limite temporelle

Nous aurions pu nous limiter à la couverture d'une période qui part du 8 décembre 1964 (date de la signature du traité de Brazzaville instituant l'UDEAC) à décembre 2006 (en raison de débats comme ceux qui ont trait à la réforme de la CEMAC). Cependant, pour des raisons inhérentes à la spécificité de notre travail, nous allons remonter avant 1964 pour nous intéresser très sommairement à l'AEF et à l'UDE.

II – CONSTRUCTION DE LA PROBLEMATIQUE

L'approche que nous allons adopter dans le cadre du présent ouvrage va se dégager de trois éléments : la détermination du champ d'étude, en mettant brièvement en évidence le poids du Cameroun et du Gabon dans la sous-région (A) ; la définition d'une problématique (B) ; enfin, l'énonciation de l'hypothèse de départ (C).

A - La détermination du champ d'étude

Comme susmentionné, dans les dynamiques régionales ou sous-régionales, il existe généralement des acteurs qui, de manière individuelle ou collective, jouent un rôle moteur et ont un poids prépondérant dans les avancées ou les reculs des processus d'intégration et/ou de coopération. Tel est le cas du couple franco-allemand au sein de l'Union européenne ; toutes les grandes initiatives de la construction européenne, en particulier, celles (Acte unique, traité de Maastricht...) qui ont conduit au marché unique et à l'Union européenne ont ainsi souvent émané de ce couple.

Si nous nous situons dans la dynamique générale des compositions et des recompositions sous-régionales en Afrique centrale, nous nous apercevons que le Cameroun et le Gabon, sur la base de leurs ressources propres et combinées, sont les deux pays qui devraient former le couple moteur. En effet :

1 – Le Cameroun

Sur l'échiquier de l'Afrique centrale, il occupe une position stratégique tout à fait particulière à la charnière du monde soudanais et du monde bantou. Il est situé géographiquement à la frontière de l'ex-AOF et de l'ancienne AEF, deux ensembles fédéraux à l'écart desquels il est resté durant toute la période coloniale, parce que doté d'un statut administratif distinct. C'est le seul pays à partager une frontière avec tous les cinq autres

membres de l'UDEAC/CEMAC ; il sert d'ailleurs de principal « *exutoire* » aux Etats enclavés que sont le Tchad et la RCA.

Sur le plan culturel, le Cameroun est un pays bilingue à deux langues officielles (anglais et français). Cet atout, hérité de son statut de territoire sous mandat de la SDN puis sous tutelle onusienne exercée par la France et la Grande Bretagne, est complété par le fait que, grâce à ses populations des zones frontalières, ce pays est le seul de sa sous-région à entretenir des liens sociologiques naturels, denses et intenses (bien qu'essentiellement informels) avec tous les autres Etats membres de l'UDEAC/CEMAC.

Pour ce qui est du domaine économique, le Cameroun représente environ 50% du PIB et de la masse monétaire en circulation dans la zone UDEAC/CEMAC. Il constitue le principal pôle de développement agricole de la sous-région. Grâce à sa production vivrière diversifiée et abondante, le Cameroun est le seul pays d'Afrique centrale à bénéficier de l'autosuffisance alimentaire. Les cultures de rente qu'on y développe font du Cameroun l'un des principaux producteurs africains de cacao, de café, de coton, de thé, de latex, etc. L'exploitation forestière et l'élevage y sont aussi très développés.

Outre ces ressources très diversifiées de son sol, le Cameroun dispose d'un sous-sol généreux (mais largement inexploité), d'une industrie en plein essor, du plus grand nombre de banques de la zone UDEAC/CEMAC et d'un potentiel hydroélectrique très important (de tous les pays africains de la zone franc, le Cameroun est le premier producteur d'énergie hydroélectrique)³⁴.

Dans la sous-région Afrique centrale, le Cameroun se distingue également par sa stabilité, l'effectif substantiel³⁵ et la qualité de ses ressources humaines. C'est le seul pays de la sous-région à disposer d'une armée nationale au sens classique du terme. Tout comme le Gabon, le Cameroun est membre des deux principales institutions d'Afrique centrale : CEEAC et UDEAC/CEMAC.

2 – Le Gabon

Il apparaît comme l'autre pôle de stabilité de l'Afrique centrale. Membre de l'ancienne AEF, le Gabon est aujourd'hui, de tous les Etats de l'ancien empire colonial africain de la France, celui qui a connu la croissance économique la plus rapide. Il est demeuré le seul pays à revenu intermédiaire de la sous-région et son PIB par habitant était en 2001 de 5430 dollars (soit le

³⁴ En termes de potentialités hydroélectriques, et à l'échelle africaine, il se classe au deuxième rang après la RDC.

³⁵ C'est le pays le plus peuplé de l'UDEAC/CEMAC, avec environ 50% de la population de la sous-région.

huitième d'Afrique et le sixième d'Afrique sub-saharienne)³⁶. Le Gabon dispose d'un des systèmes informatiques et des télécommunications les plus fiables de l'Afrique centrale.

Depuis 1957, le Gabon est l'un des principaux producteurs africains de pétrole. Il dispose également d'immenses ressources minières (manganèse, fer...). L'exploitation forestière y est importante, car le Gabon serait couvert par 22 millions d'hectares de forêt et les réserves de bois dépasseraient 300 millions de m³.

Après 40 années d'exercice du pouvoir, le Président BONGO est le « *doyen* » de ses pairs d'Afrique, ce qui est susceptible de contribuer au rayonnement diplomatique de son pays.

Bref, le Cameroun et le Gabon constituent les deux pôles de stabilité et de prospérité de la sous-région. Ils forment un couple. D'où la problématique présentée ci-après.

B – La définition d'une problématique

Quelle est l'influence de la variation du climat diplomatique³⁷ au sein du couple Cameroun-Gabon sur la dynamique d'intégration en Afrique centrale, notamment dans le cadre de l'UDEAC/CEMAC ? En d'autres termes, quel rôle joue le couple Cameroun-Gabon : moteur, frein, régulateur de l'intégration sous-régionale ?

A partir d'une étude parallèle de l'évolution du climat diplomatique au sein du couple Cameroun-Gabon et de la dynamique de l'intégration, le traitement de cette problématique centrale induit d'aborder trois sous-questions :

- Une « phénoménologie » du couple Cameroun-Gabon est-elle possible ?
- Quand le couple est en harmonie, peut-on supposer qu'il développe des stratégies concertées et favorables à l'intégration de l'Afrique centrale ?
- Quand le couple est en dysharmonie, peut-on supposer que chacun développe une stratégie concurrente/rivale et défavorable à l'intégration sous-régionale ?

³⁶ Cf. World Bank, *The World fact book : the World Development indicators 2001*, Washington D.C., 2001.

³⁷ Pierre Allan, *Dynamics of bargaining in international conflict. US-Soviet relations during the Cold War, 1946-1963*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Genève, 1980, pp. 83-97. Pour définir ce concept, Pierre Allan part du principe que les systèmes sociaux sont héréditaires en ce sens que leur passé a une influence importante sur leur évolution. Le climat diplomatique constitue donc les représentations (perceptions, mythes, images, complexes, etc.) que chaque partenaire développe au sujet de l'autre, sur la base de l'histoire de leurs relations, et qui déterminent lourdement les interactions entre les deux Etats.

C – L'énonciation d'une hypothèse

Après avoir contribué à créer et à consolider les institutions de l'UDEAC grâce à une excellente coopération dans les vingt premières années d'indépendance, le couple Cameroun-Gabon a, par une rivalité tantôt sourde tantôt ouverte, davantage servi de frein que d'accélérateur de l'intégration en Afrique centrale. En effet, ces deux pays constituent les pôles dominants des initiatives d'essence sous-régionale et les matrices d'une configuration en construction.

Cette hypothèse centrale induit trois sous-hypothèses :

- A partir de fondements historiques et sociologiques, il est possible d'établir la naissance et la nature du couple Cameroun-Gabon et donc de disposer de sa « *phénoménologie* ».
- Chaque fois que le couple a été en harmonie, l'intégration de l'Afrique centrale a connu des avancées.
- Chaque fois que le couple a été mu par une logique de rivalité, voire des animosités personnelles, l'intégration de l'Afrique centrale a stagné.

III – ANNONCE DE PLAN

Nous allons, d'abord, nous intéresser à l'émergence du couple Cameroun-Gabon et au caractère décisif du rôle qu'il a joué en vue de l'éclosion de l'UDEAC (Première partie). Pour ce faire, nous allons successivement établir la « *phénoménologie*³⁸ » du couple Cameroun-Gabon (Titre 1), et démontrer que la création et les premiers pas de l'UDEAC ont tiré profit de l'excellente qualité des relations qui prévalaient alors entre ces deux pays (Titre 2). Cette première partie va couvrir une période qui part de l'ère coloniale à 1982.

Ensuite, nous allons essayer d'établir que, les avatars de l'intégration de l'Afrique centrale sont singulièrement déterminés par les rivalités qui ont émergé au sein du couple Cameroun-Gabon, à partir de 1982 (Deuxième partie). Ce nouveau climat diplomatique tendu et instable gênant l'intégration (Titre 1), la naissance de la CEMAC et les nouveaux développements vont mettre en évidence la nécessité de relativiser l'importance du couple Cameroun-Gabon (Titre 2).

³⁸ De manière courante, ce mot désigne l'étude philosophique des phénomènes, qui consiste essentiellement à les décrire et à décrire les structures de la conscience qui les connaît. Cf. Husserl, Merleau-Ponty.

PREMIERE PARTIE

L'EMERGENCE DU COUPLE CAMEROUN-GABON ET L'ECLOSION DE L'UDEAC

L'intitulé de cette partie pose de prime abord le problème de la réalité d'un couple Cameroun-Gabon. En effet, il s'agit de se demander si ce n'est pas par simple mimétisme au couple franco-allemand que l'expression est utilisée dans le cadre du présent ouvrage. Autrement dit, le couple Cameroun-Gabon dispose-t-il de fondements spécifiques ? Peut-on parler de l'existence d'un « acte de mariage » marquant « l'union » de ces deux pays au profit de leur sous-région ? A ceci s'ajoute la question des retombées de la constitution du couple sur la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale. La naissance du couple et l'harmonie qui prévalait entre les deux pays ont-ils favorisé la réussite des premiers pas de l'UDEAC ?

Notre démarche va consister tout d'abord à dresser la « *phénoménologie* » du couple Cameroun-Gabon (Titre I). Ensuite, nous allons analyser le rôle assumé par ledit couple dans la création de l'UDEAC (Titre II).

TITRE I

« PHENOMENOLOGIE » DU COUPLE CAMEROUN-GABON

Traiter de la « *phénoménologie* » du couple Cameroun-Gabon revient à établir les fondements et les traits distinctifs dudit couple. A cet égard, un examen de faits historiques et sociologiques est-il susceptible de confirmer l'existence de ce couple ? (Chapitre I) A partir d'actes juridiques y relatifs, peut-on établir le début formel du couple et sa nature ? (Chapitre II)

CHAPITRE I

LES FONDEMENTS DU COUPLE

Ferdinand Léopold OYONO, alors ministre des relations extérieures du Cameroun, parlant des liens séculaires qui unissent ces deux partenaires, a soutenu qu'ils « *trouvent leurs racines dans l'histoire, la géographie, les identités socio-culturelles, l'appartenance à des institutions régionales et internationales communes et dans les idéaux communs de paix, de justice et de solidarité qui animent nos Chefs d'Etat et que partagent les peuples camerounais et gabonais* »³⁹.

C'est dire qu'à la base de l'entente camerouno-gabonaise se situent des fondements anciens et divers. Dans le cadre de ce chapitre, nous allons spécifiquement nous appesantir sur ceux qui sont d'essence historique (Section I) et sociologique (Section II).

SECTION I : FONDEMENTS HISTORIQUES

Initialement, il existait de nombreux facteurs défavorables à l'intégration de ce couple (Paragraphe 2). Néanmoins, jusqu'en 1967, on a assisté à la mise en œuvre d'une politique de rapprochement entre le Gabon et le Cameroun (Paragraphe 1).

Paragraphe 1 : La politique gabonaise jusqu'en 1967 : la mise en œuvre d'une logique de rapprochement avec le Cameroun

Jusqu'à l'écclatement de l'AEF, la politique camerounaise du Gabon est officiellement conçue et menée par la puissance colonisatrice. Et pendant longtemps, la France s'est servie du Cameroun comme porte océane du Nord-Gabon (A).

Après la disparition de l'AEF, cette politique camerounaise du Gabon a été maintenue, voire approfondie. C'est ainsi que le Gabon a déployé des efforts afin d'insérer le Cameroun dans la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale (B).

³⁹ Douzième session de la commission mixte Cameroun-Gabon, allocution d'ouverture de S.E.M. Ferdinand Léopold Oyono, Libreville, le 14 juillet 1997, archives Ambacam Libreville, p. 2.